UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Archive ouverte UNIGE
https://archive-ouverte.unige.ch

Article scientifique | Article | 2011

Accepted version | Open Access

This is an author manuscript post-peer-reviewing (accepted version) of the original publication. The layout of the published version may differ .

Césarion: controverse et précision à propos de sa date de naissance

Eller, Audrey

How to cite

ELLER, Audrey. Césarion: controverse et précision à propos de sa date de naissance. In: Historia, 2011, vol. 60, n° 4, p. 474–483.

This publication URL: https://archive-ouverte.unige.ch/unige:163094

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

Historia
Zeitschrift für Alte Geschichte
Revue d'Histoire Ancienne
Journal of Ancient History
Rivista di Storia Antica

Historia Band 60 • Heft 4 • 2011
© Franz Steiner Verlag, Stuttgart

CÉSARION: CONTROVERSE ET PRÉCISIONS À PROPOS DE SA DATE DE NAISSANCE*

Lizenziert für Bibliotheque de l'Université de Geneve am 06.09.2022 um 15:19 Uhr

L'établissement de l'année de naissance de Césarion, fils aîné de la reine Cléopâtre VII et de Jules César[1], a provoqué bon nombre de débats avant d'avoir été, d'une certaine manière, abandonné. Les sources classiques et une stèle en démotique ont permis de réduire le choix à deux propositions : 47 avant J.-C. ou 44 avant J.-C.

La grande majorité des ouvrages historiques généralistes sur la période lagide parus tout au long du siècle dernier situe cette naissance en 47 avant J.-C., sans remettre en cause cette assertion et sans revenir aux sources. Pourtant, les arguments en faveur d'une naissance en 44 avant J.-C. ne manquent pas.

L'objectif de cet article est de présenter une synthèse globale du sujet et de traiter l'ensemble des sources antiques afin d'en souligner leurs incohérences ou leurs vraisemblances respectives. En effet, prises isolément, ces sources peuvent souvent être interprétées de diverses manières. Toutefois analysées ensemble, elles produisent un faisceau d'indices concordants conduisant, au final, à envisager que la naissance de Césarion soit survenue en 44 avant J.-C.

Qui était le père de Césarion ?

Le problème de la paternité de Césarion ne peut être résolu avec certitude – seule Cléopâtre connaissait la vérité –, mais si l'on admet a priori que Jules César fut bel et bien son père, alors il faut nécessairement placer sa naissance dans les mois qui suivirent l'une ou l'autre des périodes durant lesquelles la reine et Jules César se sont rencontrés et ont pu le concevoir. La relation entre César et Cléopâtre n'est pas contestée et ne fait pas partie de l'argumentaire des détracteurs de cette paternité, dont les premiers se manifestèrent

* Cet article reprend une partie d'un travail de master traitant de Césarion, entrepris conjointement en Égyptologie et Histoire Ancienne sous la direction des Professeurs Anne Bielman (Université de Lausanne) et Philippe Collombert (Université de Genève). Je tiens à les remercier, ainsi que les Pr Pierre Sánchez et Dr Christophe Schmidt, pour leurs corrections et commentaires avisés.

1 Voir *infra* la discussion à ce propos.

aux environs de 40 avant J.-C. Leurs attaques furent au demeurant peu nombreuses et résultèrent surtout d'une prise de parti pour Octave, fils adoptif de Jules César, face à Marc Antoine[2]. Celui-ci, en devenant l'amant de Cléopâtre VII, se posa en défenseur de Césarion, fils naturel du dictateur. Finalement, nous n'aboutissons qu'à une seule évidence en traitant le dossier de la filiation de Césarion : Cléopâtre VII fit en sorte d'affirmer haut et fort – à dessein – les liens qui unissaient son aîné à Jules César[3]. Le lien paternel de l'enfant fut ainsi évoqué dans l'un de ses deux cartouches (le premier indiquant son nom de Ptolémée, le second celui de César[4]) et fut retenu par l'Histoire au travers de son célèbre surnom, Césarion, qui permet son identification plus rapidement que Ptolémée XV. Nicolas de Damas, Suétone, Plutarque et Dion Cassius utilisèrent ce surnom pour le désigner dans leurs écrits.

La stèle du Louvre, fausse preuve d'une naissance en 47

Nous allons commencer par examiner les sources qui ont amené certains historiens modernes à penser que la naissance de Césarion advint en 47 avant J.-C. La première rencontre entre Jules César et Cléopâtre VII se déroula en août 48 avant J.-C., lors de la venue à Alexandrie du général romain, qui fut contraint d'arbitrer le conflit qui opposait la souveraine lagide à son jeune frère et époux, Ptolémée XIII. Selon ces historiens, la naissance de Césarion fut le fruit des rencontres fréquentes entre les deux amants entre août 48 et le printemps 47.

La stèle démotique du Louvre inventoriée IM 8 a souvent été utilisée comme preuve de la date de naissance de Césarion en 47 avant J.-C. Cependant, il est désormais admis qu'elle ne concerne pas Césarion. Lorsque ses 30 lignes furent traduites, à la fin du XIXe siècle[5], cette stèle provenant du Sérapéum de Memphis fut datée de la fin de la période

2 Ces attaques sont mentionnées dans Suet. *Caes*. 52. À ce stade il peut être utile de préciser que l'enfant naturel n'avait, dans le droit romain, pas de père ; il était, de ce fait, un étranger à l'égard de son géniteur. Son seul lien affirmé était celui de sa mère, dont il portait le nom et de laquelle il pouvait hériter. Selon la législation romaine en vigueur, Césarion n'avait donc aucune légitimité face à Octave concernant l'héritage de Jules César.

3 Voir Dio 47, 31, 5.

4 Cette affirmation est vérifiable dans toute la documentation du règne, qu'elle soit en égyptien ou en grec ; voir par exemple les noms et titulatures de Césarion cités dans J. von Beckerath, *Handbuch der altägyptischen Königsnamen (MÄS* 49*)*, München, 1999, 246-247 et dans H. Gauthier, *Le Livre des rois d'Égypte, recueil de titres et protocoles royaux, 4, de la XXVe dynastie à la fin des Ptolémées (MIFAO* 20*)*, Le Caire, 1916, 410-422, ainsi que la mention, durant son règne, de Césarion dans les sources grecques et égyptiennes dans F. Herklotz, *Prinzeps und Pharao: der Kult des Augustus in Ägypten (Oikumene* 4*)*, Francfort-sur-le-Main, 2007, 72-76.

5 La stèle fut publiée en 1891 par H. K. Brugsch (*Thesaurus Inscriptionum Aegyptiacarum* V, 887-889) avec une traduction, puis reprise par Victor et Eugène Revillout dans la *Revue Égyptologique* 7 (1896), 168. Elle est visible sur deux photographies publiées par D. Devauchelle, "La stèle du Louvre IM 8 (Sérapéum de Memphis) et la prétendue date de naissance de Césarion", *Enchoria* 27 (2001), 41-57.

Lizenziert für Bibliotheque de l'Université de Geneve am 06.09.2022 um 15:19 Uhr

hellénistique et fut placée sous le règne de Cléopâtre VII. La ligne 27 de ce texte en démotique, comportant un cartouche royal, fut alors lue de cette manière: "Écrit en l'an 5, le 2e mois de *shemou*, le 23e jour, la fête d'Isis, autre désignation: le jour de la naissance du pharaon, vie, force, santé, César, vie, force, santé"[6]. Les savants du XIXe siècle conclurent que le César mentionné était Césarion et que sa date de naissance nous était révélée. L'an 5, faisant référence selon cette interprétation aux années de règne de Cléopâtre VII, correspondrait aux années 48/47 avant J.-C. de notre calendrier. Le 23e jour du 2e mois de *shemou* permettrait de situer sa naissance au début du mois de juillet 47.

Toutefois, en 1937, J. Carcopino[7] fut le premier à mettre en doute cette interprétation. Il ne lui semblait pas possible qu'à peine né, l'enfant eût déjà porté le nom de César plutôt que celui de Ptolémée. De plus, il avait remarqué que le cartouche était précédé du titre de pharaon alors qu'à cette époque, Ptolémée XIV, encore vivant, régnait effectivement en tant que pharaon aux côtés de sa sœur, Cléopâtre VII. Carcopino proposa alors de voir dans ce cartouche le nom de Jules César et de déduire que la date du texte était en réalité la date de naissance de ce dernier et donc la célébration de son anniversaire. Les objections de Carcopino à l'égard de la première interprétation de la stèle sont fondées, mais sa propre hypothèse ne peut être retenue non plus : en effet, le dictateur ne fut jamais pharaon et ne reçut aucun cartouche à son nom. Il ne peut donc être question de Jules César dans ce document.

En 1978, E. Grzybek[8] ne data pas cette stèle du règne de Cléopâtre VII, mais de celui d'Auguste, en 25 avant J.-C. Selon lui, le César en question désignait le *princeps* et la date mentionnée – le 23e jour – était celle de son anniversaire célébré mensuellement. Grzybek soutient qu'il ne peut s'agir de Césarion qui n'aurait reçu son nom de couronnement, Ptolémée César, qu'en mars 44 et ne pourrait donc être appelé ainsi en 47 si cette stèle datait bien de l'an 5 de Cléopâtre.

En 2001, D. Devauchelle[9] parvint également à la conclusion que cette stèle ne constituait pas une preuve de la date de naissance de Césarion, mais pour une tout autre raison : selon lui, il faudrait reconnaître dans le cartouche royal non pas le nom de César, mais celui du pharaon Djoser, souverain de la IIIe dynastie. La stèle aurait ainsi commémoré le culte posthume d'un roi dont la pyramide était située non loin du Sérapéum où fut retrouvée la stèle.

Lizenziert für Bibliotheque de l'Université de Geneve am 06.09.2022 um 15:19 Uhr

6 Il faut rappeler la nouvelle traduction du début de cette phrase par D. Devauchelle ("Stèle du Louvre" [cité n. 5], 41-57) : "Écrit en l'an 5, le 2e mois de *akhet*, le 25e jour" dont voici la translittération complète : *sḫ ḥsb.t 5 ỉbd 2 3ḫ.t sw 25 ḥr ḥb n 3st ky ḏd p3 hrw ms pr-ʿ3 ʿnḫ wḏ3 snb ḳsrs* (ou *tsr*) *ʿnḫ wḏ3 snb*.

7 J. Carcopino, "César et Cléopâtre", *in*: J. Carcopino, H. Marrou, M. Durry, P. Wuilleumier, W. Seston et J. Gagé (éds.), *Etudes d'archéologie romaine,* Gand, 1937, 37-78.

8 E. Grzybek, "Pharao Caesar in einer demotischen Grabschrift aus Memphis", *MH* 35 (1978), 149-158.

9 D. Devauchelle, "Stèle du Louvre" (cité n. 5), 41-57.

Pourtant, malgré les études de Carcopino, Grzybek et Devauchelle, ce document fut utilisé dans des articles et ouvrages importants sur Césarion[10] afin de prouver qu'il était né en 47 avant J.-C. Ces écrits ont été fréquemment cités et repris sans vérifier l'interprétation de cette stèle, contribuant ainsi largement à propager l'idée que les auteurs modernes tenaient là une attestation de la naissance du jeune souverain en 47. Et certains auteurs d'ouvrages datant de ces vingt dernières années, se référant toujours aux mêmes articles, perpétuent encore ce point de vue[11].

Le témoignage des auteurs antiques en faveur de l'année 47 : lacunes et incertitudes

Seules les sources littéraires gréco-romaines nous ont transmis des informations sur la naissance de Césarion. En effet, malgré un règne de quatorze ans aux côtés de sa mère[12] Cléopâtre VII, aucune source égyptienne ne mentionne sa naissance et seules quelques représentations évoquent le jeune âge du souverain. Parmi les auteurs classiques, Nicolas de Damas, Cicéron, Suétone et Plutarque sont les plus prolixes à ce sujet. Seuls les deux premiers sont contemporains de cette époque, les deux derniers écrivant plus de cent ans après les événements relatés.

Plutarque mentionne à deux reprises la naissance de Césarion dans ses *Vies parallèles*. La première se trouve dans la biographie de Jules César[13]. Plutarque indique alors que Cléopâtre était enceinte lorsque Jules César, quittant l'Égypte, se rendit en Syrie afin de poursuivre ses campagnes militaires, en 47 avant J.-C. Ce passage est considéré comme une preuve suffisante par certains partisans d'une date de naissance en 47 avant J.-C.[14].

10 La théorie de Carcopino n'est pas du tout mentionnée dans l'article de H. Volkmann, *RE* 23 (1959), col. 1760-176, pas plus que dans celui de H. Heinen, "Cäsar und Kaisarion", *Historia* 18 (1969), 181-203.

11 Voir L. M. Ricketts, *The Administration of Ptolemaic Egypt under Cleopatra* VII, Minneapolis, 1986, 32 n. 42 ; G. Hölbl, *Geschichte des Ptolemäerreiches: Politik, Ideologie und religiöse Kultur von Alexander dem Grossen bis zur römischen Eroberung*, Darmstadt, 1994, 213 ; J. Bingen, "La politique dynastique de Cléopâtre", *CRAI* (1999), 57 n. 33 ; J. Deininger, "Kaisarion: Bemerkungen zum alexandrinischen Scherznamen für Ptolemaios XV", *ZPE* 131 (2000), 221 n. 1 : tous placent la naissance de Césarion en 47 sans émettre la moindre réserve, en se fondant sur l'article de Heinen et/ou la monographie de Hölbl.

12 Le premier document attestant d'une corégence entre Cléopâtre VII et son fils Césarion date du 14 février 43 av. J.-C., soit durant la 9e année de règne de la souveraine. Il s'agit de la stèle de Kheredankh, conservée à l'University College de Londres et publiée par E. A. E. Reymond, *From the Records of a Priestly Family from Memphis (Äg Abh* 38*),* Wiesbaden, 1981, n° 23. Les divers documents attestant leur règne conjoint couvrent les quatorze années suivantes, jusqu'au moment où Octave fit de l'Égypte une province romaine en 30 av. J.-C. (voir note 4).

13 Plut. *Caes*. 49, 10 : καταλιπὼν δὲ τὴν Κλεοπάτραν βασιλεύουσαν Αἰγύπτου καὶ μικρὸν ὕστερον ἐξ αὐτοῦ τεκοῦσαν υἱόν ὃν Ἀλεξανδρεῖς Καισαρίωνα προσηγόρευον ὥρμησεν ἐπὶ Συρίας.

14 Voir D. Ogden, *Polygamy, Prostitutes and Death: The Hellenistic Dynasties,* London, 1999, 102, ainsi que K. W. Meiklejohn, "Alexander Helios and Caesarion", *JRS* 24 (1934), 194-195.

Lizenziert für Bibliotheque de l'Université de Geneve am 06.09.2022 um 15:19 Uhr

Le deuxième passage de Plutarque est problématique[15]. Dans le récit de la vie d'Antoine, l'auteur indique que Césarion "passait pour être le fils du premier César qui avait quitté Cléopâtre alors qu'elle était enceinte". Le verbe employé dans le texte grec est καταλείπω et peut être traduit de deux manières: la première signifiant "quitter" dans le sens de "partir", la deuxième signifiant "quitter" dans le sens de "mourir". Le premier sens renverrait à une naissance en 47, tandis que le deuxième impliquerait une naissance en 44. Étant donné que, dans ce passage, Plutarque relate les donations d'Alexandrie qui se déroulèrent en 34 avant J.-C., cette phrase, sortie de tout contexte, ne permet pas d'assurer l'année de naissance de Césarion.

Surtout, ni l'un ni l'autre de ces deux passages ne sont fiables pour la raison suivante : Plutarque ne mentionne à aucun moment le séjour de Cléopâtre à Rome entre 46 et 44. Par conséquent, si Plutarque croit savoir que la dernière rencontre entre la souveraine et le général romain eut lieu en 47[16], il ne peut situer la naissance de Césarion que cette année-là. Les passages de Plutarque, vagues et reposant sur des informations lacunaires, ne permettent donc nullement d'argumenter sérieusement en faveur d'une naissance en 47.

Un argument *e silentio*, qui n'est que très rarement abordé dans la littérature secondaire, peut être ajouté à la démonstration : si l'on place la naissance de Césarion en 47 avant J.-C., comment expliquer que cet événement et l'existence de cet enfant soient passés totalement inaperçus dans les écrits des auteurs antiques traitant du séjour de Cléopâtre à Rome? Les historiens antiques, pour la plupart très friands de potins – nous pensons, par exemple, à Suétone – n'auraient pas manqué de mentionner l'enfant s'il avait suivi sa mère dans cette ville[17]. Il serait étonnant qu'il ait pu être caché pendant deux ans et que ce secret ait été préservé. Il paraît en outre probable que certains proches du dictateur auraient été mis dans la confidence, et qu'après la mort de Jules César, les langues se seraient déliées, en particulier dès que la paternité de Jules César commença à être contestée[18]. Or, les auteurs antiques restent définitivement muets sur une éventuelle présence de Césarion à Rome entre 46 et 44 avant J.-C.

Nous pouvons également penser, que si Césarion était né en 47 avant J.-C., il aurait été présent en 31 av J.-C. à la bataille d'Actium : s'il était âgé de 16 ans à cette date, nous aurions pu nous attendre à ce qu'il soit présent aux côtés de Marc Antoine et de sa mère[19],

15 Plut. *Ant*. 54, 5-6 : συμβασιλεύοντος αὐτῇ Καισαρίωνος ὃς ἐκ Καίσαρος ἐδόκει τοῦ προτέρου γεγονέναι Κλεοπάτραν ἔγκυον καταλιπόντος.

16 La dernière rencontre mentionnée par Plutarque entre Cléopâtre VII et Jules César eut lieu durant l'été 47 au moment du départ de ce dernier pour la Syrie où il allait combattre Pharnace II. Voir Plut. *Cés*. 49, 10.

17 Si Césarion était né en 47 av. J.-C., il paraît inimaginable que sa mère l'ait laissé à Alexandrie lors de son départ pour Rome en 46 av. J.-C. Cette dernière pouvait ainsi s'assurer de sa protection, mais également le présenter à son père et espérer qu'il le reconnaisse.

18 Voir *supra* le passage sur le père de Césarion.

19 Il est difficile de savoir si Césarion et ses demi-frères et sœur avaient accompagné leur mère lors de la préparation de la bataille d'Actium. À cette occasion, Cléopâtre resta éloignée d'Alexandrie pendant de longs mois. Une inscription énigmatique et très fragmentaire (*CIL* III, 7232 : *[rege] m regu[m] [Cleo]patrae F[ilium] Cn(aeus ?) F(ilius ?) Apo[…]*) indique, selon les restitutions

Lizenziert für Bibliotheque de l'Université de Geneve am 06.09.2022 um 15:19 Uhr

qui cherchait depuis tant d'années à le mettre en avant[20]. Or, aucune source ne mentionne sa présence à Actium.

Le témoignage des auteurs antiques en faveur de l'année 44

Après avoir énuméré les sources et arguments qui semblent plaider en faveur de 47, nous allons prendre en considération les témoignages à l'appui d'une naissance en 44. Cléopâtre VII séjournait à Rome depuis 46 avant J.-C. et Jules César rentra en été 45 de sa campagne de Munda en Espagne.

Cicéron, contemporain des événements, fournit allusivement des renseignements sur Cléopâtre et Césarion dans divers passages de ses *Lettres à Atticus*. Une première lettre, datée du 16 avril 44 avant J.-C., fait mention de "la fuite de la reine"[21]. "La reine" est également évoquée dans une lettre du 13 juin 44 avant J.-C.[22], dans laquelle Cicéron explique qu'il ne l'aimait pas et qu'il n'appréciait pas son attitude, du temps où elle résidait à Rome. Dans ces deux lettres, le nom de "la reine" n'est pas indiqué mais il est certain qu'il s'agit de Cléopâtre VII : aucune autre reine ne séjourna à Rome durant cette période et la lettre d'avril 44 mentionnant "la fuite de la reine" correspond aux mouvements de Cléopâtre qui dut regagner l'Égypte après l'assassinat de Jules César. Un détail important ressort de la lettre de juin 44: "la reine" vivait dans une villa "de la Rive droite". Jules César ne l'avait donc pas installée chez lui où il demeurait alors avec sa dernière épouse, Calpurnia.

Cicéron mentionne de nouveau "la reine" dans deux autres lettres datées de mai 44 avant J.-C. Dans la première, du 11 mai[23], il évoque tout d'abord la fausse couche de Tertulla, sœur de Brutus et épouse de Cassius : "Je suis désolé de la fausse couche de Tertulla ; car c'est le moment de mettre au monde des Cassius autant que des Brutus". Puis, rebondissant immédiatement sur le thème de la maternité, il écrit : "Pour la reine,

proposées par certains, que, lors du séjour en Achaïe de la reine et de Marc Antoine pendant l'hiver 32/31 av. J.-C. – prouvé par des monnaies émises par la ville de Patras dans un domaine contrôlé par Marc Antoine, sur lesquelles Cléopâtre est représentée (*RPC* I n° 1245) –, Césarion était présent. Il y est apparemment désigné par le titre de "roi des rois" qu'il avait précisément reçu pendant les donations d'Alexandrie en 34 av. J.-C. Il faut toutefois rester très prudent avec cette inscription dont la reconstitution reste sujette à controverse.

20 Cléopâtre VII ne cacha pas son fils durant leurs années de corégence et lui accorda même une place importante. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la grande scène décorant l'arrière du temple de Dendera, où Césarion précède sa mère devant les divinités, mais aussi les scènes du mammisi d'Ermant ainsi que les divers documents du règne, qu'ils soient privés ou publics, mentionnant le jeune souverain appelé pharaon/roi (*pr-ʿ3* ou βασιλεύς selon la langue employée) aux côtés de sa mère.

21 Cic. *Att*. 14, 8, 1: *reginae fuga mihi non molestat*.

22 Cic. *Att*. 15, 15, 2: *reginam odi; id me iure facere scit sponsor promissorum eius Ammonius [...] Superbiam autem ipsius reginae, cum esset trans Tiberim in hortis, commemorare sine magno dolore non possum. Nihil igitur cum istis; nec tam animum me quam stomachum habere arbitrentur*.

23 Cic. *Att*. 14, 20, 2: *Tertullae nollem abortum ; tam enim Cassii sunt iam quam Bruti serendi. De regina uelim, atque etiam de Caesare illo*.

Lizenziert für Bibliotheque de l'Université de Geneve am 06.09.2022 um 15:19 Uhr

je souhaite que ce soit vrai, et aussi pour ce fameux César". Cette phrase pourrait faire allusion à l'accouchement de la reine Cléopâtre VII. Et ce "fameux César" serait alors Césarion[24], dans lequel Cicéron verrait le fils de Jules César[25]. Ce passage embarrasse certains auteurs modernes, partisans d'une naissance en 47 avant J.-C.[26], qui suggèrent que l'orateur ne parle pas de l'accouchement de la reine, mais de la découverte de l'existence de Césarion. Cependant, étant donné le contexte de ce passage, il semble raisonnable de penser que Cicéron rapporte la naissance d'un fils de Jules César, dont il aurait eu vent deux mois après la mort du dictateur. Si l'on suit cette interprétation du texte cicéronien, l'enfant serait alors né sur le bateau qui ramenait Cléopâtre VII à Alexandrie ou dans cette ville même, suivant la durée du voyage par la mer à cette époque de l'année. Il faut toutefois garder à l'esprit que cette interprétation du texte est sujette à caution et nous pourrions également comprendre que Cicéron fait allusion à une rumeur de fausse couche ou d'accouchement d'un garçon mort-né qui pourrait le réjouir ("pour la reine, je souhaite que ce soit vrai"), mais aussi à une disparition en mer de la reine et de son nouveau-né.

Dans la deuxième lettre, datée du 17 mai[27], Cicéron fournit une information intéressante : "Tu me dis que Brutus demande à me rencontrer avant le 1er ; il me l'a également écrit et je le ferai peut-être. Mais franchement, je ne sais pas ce qu'il veut. De fait, quel conseil pourrais-je lui apporter, alors que j'en ai moi-même besoin et qu'il s'est plus occupé de sa gloire immortelle que de notre tranquillité présente ? La rumeur concernant la reine s'éteint. Pour Flamma, je t'en supplie, si tu peux faire quelque chose…". Cette rumeur pourrait évoquer la nouvelle de la naissance de Césarion qui, après être parvenue jusqu'à Rome, aurait été peu reprise. Étant donné l'agitation qui y régnait à ce moment, il est possible qu'elle n'eût alors pas suscité un grand intérêt. À ce stade, il faut toujours retenir les autres hypothèses évoquées ci-dessus qui auraient également pu susciter l'attention de Cicéron et même le réjouir.

On voit donc que Cicéron, dans deux lettres très proches dans le temps, mentionne la reine dans des passages énigmatiques dont le sujet extrêmement allusif pourrait bien être le même.

Suétone traite également de la naissance du fils de Cléopâtre dans sa *Vie de César* rédigée plus d'une centaine d'années après les faits. Dans un premier passage[28], Sué-

24 Pour J. Carcopino ("César" [cité n. 7] et *Passion et politique chez les Césars*, Paris, 1958), ces lettres de Cicéron sont l'un des témoignages de la mise au monde de Césarion en 44. Voir également M. Chauveau, *Cléopâtre, au-delà du mythe,* Paris, 1998, 52-53, qui est partisan d'une naissance en 44 et qui en voit la preuve dans ces passages de la correspondance de Cicéron.

25 Cicéron opposerait ainsi la naissance de Césarion, fils du dictateur Jules César, à la perte d'un futur héritier de Brutus, défenseur de la République ("c'est le moment de mettre au monde des Cassius autant que des Brutus").

26 Voir H. Volkmann, *Kleopatra: Politik und Propaganda,* Münich, 1953, 71, qui soutient que Jules César était vivant au moment de la naissance de Césarion, ainsi que K. W. Meiklejohn, "Alexander Helios" (cité n. 14), 194-195, qui pense que la naissance du garçon aurait été cachée du vivant de Jules César.

27 Cic. *Att*. 15, 1, 5 : *de regina rumor exstinguitur*.

28 Suet. *Caes*. 52 : *quam denique accitam in urbem non nisi maximis honoribus praemiisque auctam remisit filiumque natum appellare nomine suo passus est*.

Lizenziert für Bibliotheque de l'Université de Geneve am 06.09.2022 um 15:19 Uhr

tone évoque les amours de Cléopâtre VII et de Jules César en Égypte. Puis, il dit que "l'ayant fait venir à Rome, il ne la renvoya que comblée d'honneurs et de récompenses magnifiques et lui permit de donner son nom au fils qui lui était né". Cette phrase est problématique d'un point de vue chronologique. En effet, Suétone semble indiquer que, de son vivant, Jules César renvoya la reine en Egypte, ce qui est en contradiction avec le témoignage de Cicéron qui mentionne que la reine partit d'elle-même environ un mois après l'assassinat du dictateur[29]. La seconde partie de la phrase ne permet pas de fixer la date de naissance de Césarion puisqu'elle peut être comprise de deux manières. Soit Jules César aurait connu et reconnu son fils de son vivant, soit il aurait appris de son vivant la grossesse de la reine et lui aurait permis de donner son nom à l'enfant s'il s'agissait d'un garçon. L'erreur chronologique commise par Suétone dans la première partie de la phrase permet cette double interprétation, et rend l'ensemble de ce témoignage peu fiable.

Un second passage, également tiré de la *Vie de César*, mentionne le testament de Jules César, sans doute rédigé en septembre 45 avant J.-C.[30]. Ce testament désignait ses héritiers et comportait, selon Suétone, une clause spéciale concernant le "fils qui pourrait lui naître" et pour qui le général désignait des tuteurs. Il est possible que César ait eu connaissance à cette date de la grossesse de la reine Cléopâtre ou qu'il ait pris tout simplement des mesures au cas où un hypothétique fils lui naîtrait après un éventuel décès. Dans les deux cas, ce passage nous permet de penser que la naissance a eu lieu en 44 avant J.-C., après l'assassinat de Jules César. Nous pouvons également relever que Suétone ne fait aucune mention directe de l'existence de Césarion à ce moment-là, ce qui pourrait constituer un argument supplémentaire contre une naissance de l'enfant en 47 avant J.-C. Malheureusement, en raison de l'erreur chronologique commise par Suétone dans le premier passage analysé, il n'est ici pas possible de se fier à lui.

Dans la *Vie de César Auguste*[31] de Nicolas de Damas, un passage traite également du testament de Jules César et de Césarion. Il est écrit que la reine "lui (= Jules César) avait donné un fils, nommé Césarion. Ceci, il l'a lui même réfuté dans son testament comme étant un mensonge".

La position de Nicolas de Damas rend ce témoignage particulièrement intéressant. En 34 avant J.-C., il devint le précepteur des jumeaux de Cléopâtre VII et de Marc Antoine. Il partit plus tard pour Rome[32], car il avait noué des liens avec Auguste. Il y écrivit sa *Vie de César Auguste* d'où est tiré cet extrait traitant du testament de Jules César. Par la position qu'il occupa à la cour d'Alexandrie, Nicolas avait connaissance des derniers membres de

29 Voir la lettre de Cicéron datée du 16 avril 44 : *Att*. 14, 8, 1. Cette dernière mentionnant "la fuite de la reine" est la seule source permettant de situer le moment du départ de Rome de Cléopâtre. Le passage de Suétone comportant une erreur importante est inutilisable bien qu'il soit le seul autre auteur à parler du retour de Cléopâtre en Égypte.

30 Suet. *Caes*. 83 : *plerosque percussorum in tutoribus fili, si qui sibi nasceretur, nominauit, Decimum Brutum etiam in secundis heredibus*.

31 Nic. Dam., *FGrHist* 90 F 130.20 : ἔνθα βασιλίδα Κλεοπάτραν αὐτῶι τεκεῖν παῖδα Καισαρίωνα φοιτήσασαν εἰς εὐνήν, ὅπερ αὐτὸς ἤλεγξεν ἐν ταῖς διαθήκαις ψεῦδος ὄν.

32 Des renseignements précis sur sa vie nous sont parvenus au travers de son *Autobiographie*, dont il ne subsiste que des fragments rassemblés dans *FGrHist* 90 F 131-139.

Lizenziert für Bibliotheque de l'Université de Geneve am 06.09.2022 um 15:19 Uhr

la famille lagide mais, lors de son séjour à Rome, il fut exposé à une intense propagande à l'encontre de Cléopâtre VII. De plus, étant donné son rapport privilégié et amical avec le *princeps*, il ne pouvait pas reconnaître en Césarion le fils naturel de Jules César, car cette affirmation aurait constitué un réel affront envers Auguste, fils adoptif du général romain.

On relèvera à ce propos la formulation alambiquée du passage qui ne permet pas de saisir exactement ce que Jules César réfute comme étant comme un mensonge : l'existence de Césarion ? Son nom ? Sa paternité sur cet enfant ?

Peut-on malgré tout tirer de ce passage une indication sur la date de naissance de Césarion ? La formulation – notamment l'indication du nom de Césarion précédant immédiatement la mention du testament – peut laisser penser que l'enfant était déjà né et déjà nommé lorsque Jules César rédigea son testament en 45 avant J.-C. ; cela plaiderait alors en faveur d'une naissance de Césarion en 47 avant J.-C. Toutefois, une autre interprétation du passage de Nicolas est possible si l'on sépare les deux phrases : la première pourrait faire référence à un fait historique avéré, la naissance d'un fils de Cléopâtre prénommé Césarion ; la seconde pourrait indiquer que Jules César avait stipulé dans son testament qu'il ne reconnaîtrait aucun enfant issu de Cléopâtre. Il n'y aurait pas de relation chronologique directe entre les deux phrases et la naissance de Césarion pourrait donc être survenue aussi bien avant qu'après la rédaction du testament du général. Le témoignage de Nicolas n'exclut donc pas une naissance de Césarion en 44 avant J.-C.

D'autres sources fournissent indirectement quelques informations supplémentaires à propos de cette discussion et renforcent l'hypothèse selon laquelle Césarion serait né plutôt en 44.

Deux extraits, provenant d'ouvrages de deux auteurs, Plutarque[33] et Dion Cassius[34], rapportent le même fait. Ils indiquent l'entrée de Césarion dans l'éphébie, en même temps qu'Antyllus, le fils de Marc Antoine et de sa première épouse, Fulvia. En Égypte ptolémaïque, cet événement marquait la fin de l'enfance et l'entrée dans l'adolescence et se déroulait à l'âge de quatorze ans[35]. La mèche de l'enfance était alors coupée. Or, ces deux sources rapportent que cet événement se déroula en 30 avant J.-C. Si Césarion était bien âgé de quatorze ans au moment des faits, sa naissance peut être fixée en 44 avant J.-C. Il serait alors un contemporain d'Antyllus dont les parents s'étaient mariés peu avant septembre 45 av. J.-C.

Une autre source à verser au dossier est une monnaie chypriote[36] qui représente Cléopâtre VII tenant dans ses bras un nouveau-né. Elle n'est malheureusement pas da-

33 Plut. *Ant*. 71, 1-3.

34 Dio. 51, 6.

35 Voir B. Legras, *Néotês: recherches sur les jeunes Grecs dans l'Egypte ptolémaïque et romaine,* Genève, 1999*,* 158, selon qui l'examen éphébique (*eiskrisis*) se déroulait, au plus tard, au début de la quatorzième année en Égypte, contrairement au reste du monde hellénistique où il survenait entre 18 et 20 ans. Cette instruction, concernant les jeunes gens de l'élite grecque, s'étendait sur une année et comprenait une formation sportive, militaire et probablement intellectuelle, qui était dispensée au gymnase.

36 Voir J. N. Svoronos, *Die Münzen der Ptolemäer,* Volume 4, Athènes, 1904-1908, n° 1874; R. S. Poole, *Catalogue of Greek Coins: The Ptolemies, Kings of Egypt (British Museum Catalog of Greek Coins* Volume 6*)*, Londres, 1883, 122 n° 2; D. Sear, *Greek Coins and their Values,* Tome 2: *Asia*

Lizenziert für Bibliotheque de l'Université de Geneve am 06.09.2022 um 15:19 Uhr

table avec précision, contrairement à un certain nombre de monnaies lagides comportant l'année de règne durant laquelle eut lieu leur frappe. Mais si nous nous fondons sur les recherches de P. J. Bicknell[37] qui tendent à prouver que Chypre appartenait au royaume lagide, et plus précisément à Cléopâtre VII, dans les années 44 à 41 avant J.-C., puis 37 à 30 avant J.-C., elle devrait alors être datée au plus tôt de 44 avant J.-C.

Si l'on tient compte de la volonté manifestée systématiquement par Cléopâtre de mettre en avant son fils aîné au détriment de ses autres enfants, il paraît relativement logique qu'il s'agisse de Césarion. En outre, si l'enfant était l'un de ceux que Cléopâtre avait eus avec Marc Antoine, ce dernier aurait très certainement figuré au revers de la monnaie. La monnaie étaye donc l'hypothèse d'une naissance de Césarion en 44 : s'il était né trois ans plus tôt, il n'aurait pas été représenté en nourrisson sur cette monnaie.

Dans l'hypothèse d'une naissance en 44 avant J.-C., peut-on en préciser le mois ? Si l'on se fie à Cicéron[38] Césarion serait né aux alentours de mai 44. La stèle de Kheredankh[39] prouve qu'il supplanta Ptolémée XIV – l'oncle assassiné au mois d'août 44 – aux côtés de sa mère lors de la neuvième année de règne de cette dernière. Cette année ayant débuté précisément le 3 septembre 44, nous pouvons déduire que l'enfant était né au plus tard au mois d'août ; sa conception aurait donc eu lieu durant l'été 45.

Conclusion

Parvenu au terme de cette analyse de l'ensemble des sources disponibles, que peut-on retenir ? Il convient tout d'abord de souligner que la naissance de Césarion a été fixée par certains en 47 avant J.-C. en se fondant principalement sur une interprétation erronée de la stèle du Louvre IM 8. Cette prétendue preuve ayant disparu, il reste fort peu d'éléments solides pour conforter la date haute. En revanche, un faisceau d'indices, au nombre desquels il faut compter la monnaie chypriote et l'année d'entrée dans l'éphébie de Césarion, nous amènent à placer la naissance du jeune souverain lagide au printemps ou en été 44 avant J.-C.

Université de Lausanne
Section d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité (ASA)
Anthropole – 4032
CH-1015 Lausanne
audrey_eller@hotmail.com

Audrey Eller

and North Africa, Londres, 1979, n° 7957; A. Amandry et A. Burnett, *Roman Provincial Coinage,* Volume 1, Londres et Paris, 1992, n° 3901.

37 P. J. Bicknell, "Caesar, Antony, Cleopatra and Cyprus", *Latomus* 36 (1977), 325-342.

38 Cic. *Att.* 14, 20, 2.

39 Voir note 12.

Lizenziert für Bibliotheque de l'Université de Geneve am 06.09.2022 um 15:19 Uhr